



**SEANCE DU 29 JUIN 2020**

**DEPARTEMENT**  
des Landes  
----  
**Commune**  
**de**  
**SEIGNOSSE**

L'An Deux Mille Vingt, le 29 du mois de juin 2020, à 19 heures, le conseil municipal, dûment convoqué le mardi 23 juin 2020, s'est réuni, à la salle de l'étage du Pôle Sportif Et Culturel Maurice Ravailhe, sous la présidence de Monsieur Le Maire, Pierre PECASTAINGS.

**Nombre de Conseillers**

**Mesdames**, Carine QUINOT, Valérie CASTAING-TONNEAU, Quitterie HILDELBERT, Léa GRANGER, Marie-Christine GRAZIANI, Bernadette MAYLIE, Juliane VILLACAMPA, Martine BACON-CABY, Maud RIBERA, Marie-Astrid ALLAIRE, Sylvie CAILLAUX

**En exercice : 27**

**Messieurs**, Pierre PECASTAINGS, Thomas CHARDIN, Pierre VAN DEN BOOGAERDE, Alexandre D'INCAU, Marc JOLLY, Arnaud FEÏTO, Eric LECERF, Frédéric DARRATS, Thierry DUROU, Rémy MULLER, Lionel CAMBLANNE, Alain BUISSON, Christophe RAILLARD

**Présents : 25**

**Absents : 2**

**Procurations : 2**

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

**Votants : 27**

**Date d'affichage :**  
**23 juin 2020**

**Absents excusés : Ø**

**Absents : Ø**

**Pouvoir** : Madame Brigitte GLIZE a donné procuration à Madame Marie-Christine GRAZIANI

Madame Adeline MOINDROT a donné procuration à Monsieur Lionel CAMBLANNE

**Secrétaire de séance : Marc JOLLY**

***Objet : Approbation du budget supplémentaire 2020 du budget principal***



VU l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal ;  
VU la délibération 90-2018 du 10 décembre 2019 par laquelle le conseil municipal a approuvé le budget primitif 2020 du budget principal de la commune ;  
VU la délibération du 29 juin 2020 par laquelle le conseil municipal vient d'approuver le compte administratif 2019 du budget principal de la commune ;  
VU la délibération du 29 juin 2020 par laquelle le conseil municipal vient de procéder à l'affectation du résultat cumulé 2019 de la section de fonctionnement du budget principal ;

CONSIDERANT l'ensemble des reports, des besoins de dépenses et des recettes nouvelles relatives à l'exercice 2020 ;

Ayant entendu l'exposé du rapporteur

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à la majorité avec 21 voix pour et 5 élus qui ne prennent pas part au vote :

**Article 1 :** d'adopter le budget supplémentaire 2020 du budget principal selon les montants indiqués ci-dessous en dépenses et recettes pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

	Section de fonctionnement
Dépenses	7 879 849€
Recettes	9 178 231.21€
	Vote : 21 voix pour et 5 élus qui ne prennent pas part au vote
	Section d'investissement
Dépenses	3 742 550.73€
Recettes	6 219 928.35€
	Vote : 21 voix pour et 5 élus qui ne prennent pas part au vote

**Article 2 :** Monsieur le Maire est chargé de notifier cette décision aux services préfectoraux ainsi qu'à Monsieur le Comptable public et de faire appliquer la présente délibération par les services concernés.

**FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,**

Et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire :

- peut certifier, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission par le représentant de l'Etat dans le département.



Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Pierre RECASTAINGS

